



Cercle des Réseaux Européens

Echange avec Mauro Petriccione

Directeur Général de la DG CLIMA

29 avril 2021

Le 29 avril, le Cercle des Réseaux Européens a eu le plaisir d'accueillir Mauro Petriccione, Directeur Général de la DG CLIMA, pour un échange sur la mise en œuvre du Green Deal dans toutes ses dimensions, avec un premier aperçu des initiatives attendues dans le paquet « Fit for 55 » prévu pour juin.

Une accélération des efforts climatiques

L'effort climatique de l'Union européenne n'est pas né avec le Green Deal. La Commission avait déjà présenté des objectifs de long terme il y a deux. A ce stade du processus, la Commission n'a pas encore tiré toutes les conclusions sur les répercussions d'un objectif précis et chiffré à l'horizon 2050.

2019 fut une année clé pour la Commission qui a dû persuader le Conseil européen de la validité de l'objectif de neutralité carbone. Elle a dû également challenger ses certitudes, voir les limites de la législation actuelle et identifier les axes nécessaires d'une révision.

Les partenaires internationaux de l'UE ont également commencé à agir. La Chine a présenté un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2060. Cet objectif reste flou, certains hauts fonctionnaires chinois évoquant le carbone, d'autres l'ensemble des gaz à effet de serre. La Corée du Sud, le Japon, les Etats-Unis, et le Canada ont également pris des engagements. Cette tendance s'étend désormais jusqu'aux pays émergents.

Peu importe quel pays ou bloc de pays s'engage vers la neutralité climatique, l'urgence est désormais à l'investissement. Ces investissements doivent être dirigés vers la recherche, le développement de nouvelles technologies, leur mise sur le marché. Le soutien du public doit également être recherché pour assurer le succès de la transition énergétique.

Cette accélération des ambitions européennes se caractérisera par la présentation d'un paquet de réformes important en juin. Quelques initiatives supplémentaires seront présentées d'ici la fin de l'année (paquet gaz, performance énergétique des bâtiments), ou en début d'année prochaine (standards d'émissions CO2 des véhicules lourds).

La révision du système ETS

Réviser le système ETS représente le défi le plus important de ce paquet « Fit for 55 » attendu en juin.

L'axe privilégié à ce stade par les services de la DG CLIMA repose sur le renforcement du système global afin qu'il apporte une contribution correcte à l'objectif 2030 de diminuer de 55% les émissions de CO2. L'équilibre entre l'ETS et les autres instruments climatiques ne devrait pas être modifié, la Commission souhaitant développer une approche proportionnée.

La réserve de stabilité de Marché fonctionne bien. La Commission souhaite donc la maintenir et renvoyer sa révision à une date ultérieure.

Le système ETS devrait être élargi au secteur maritime. La Commission réfléchit actuellement aux moyens d'éviter d'ajouter du jour au lendemain d'importantes charges administratives et financières aux entreprises. La question d'une période de transition serait étudiée.

Des difficultés se font ressentir concernant l'inclusion des secteurs du transport routier et des bâtiments dans l'ETS. La Commission étudie la possibilité de définir un système *upstream* pour le secteur routier : un acteur de la chaîne de distribution et de production de carburant serait alors chargé d'organiser la participation de l'ensemble des acteurs au système. Cette hypothèse se heurte à la difficulté de confier la charge à un seul type d'acteur pour collecter les quotas. Pour le secteur routier, l'impact sur les prix est très difficilement prévisible. La mise en place d'un système séparé du système ETS général avec des clauses passerelles serait donc à l'étude.

Pour le secteur des bâtiments, il est important d'accompagner l'inclusion au système ETS à un mécanisme de financement à la fois du côté commercial et du côté privé. La Commission attache également une forte importance à lutter contre la pauvreté énergétique.

La révision du Règlement sur le partage de l'effort

Les discussions avec les Etats membre sont en cours. Les réactions sont assez diverses mais un consensus se dessine pour maintenir la couverture sectorielle actuelle inchangée, même si certains secteurs pourraient basculer dans le système ETS. L'objectif de la révision serait notamment de définir des objectifs nationaux renforcés.

La révision du Règlement LULUCF (affectation des sols)

L'objet de la révision devrait porter sur le système de comptabilité des émissions. Le fil directeur devrait également

concerner la mise en place d'objectifs plus pointus. Ayant conscience que les puits carbone dont l'UE aura besoin en 2050 pour atteindre ses objectifs doivent être développés dès maintenant, la révision devrait multiplier les incitants et renforcer les objectifs à l'horizon 2030. La question sous-jacente de l'agriculture est également à l'esprit de la Commission.

La révision de la directive sur l'efficacité énergétique

Cette révision est un enjeu central pour la Commission qui estime que le dispositif existant est trop faible. Les plans nationaux mettent en avant un écart de 3 points par rapport aux objectifs européens existants. L'incertitude sur les mesures à prendre domine le débat en interne.

La Commission estime que l'industrie a déjà réalisé la plus grosse partie du travail et qu'il est difficile de demander au secteur une contribution plus importante compte tenu de la technologie actuelle. La Commission entend donc pousser les investissements pour assister à un saut technologique. A ce titre, la révision de la directive devrait également s'intéresser à l'efficacité énergétique du reste de la société.

Quel avenir pour un prix plancher du carbone ?

La Commission ne croit pas au prix plancher, craignant que l'acceptabilité du système ETS en pâtisse. Elle estime nécessaire d'offrir de la flexibilité aux entreprises. Si le prix carbone diminue trop fortement, il est préférable de comprendre d'où la tendance provient plutôt que d'imposer un mécanisme artificiel de correction.

La polémique sur la taxonomie

Le débat sur la taxonomie s'est envenimé, transformant dans l'esprit général la nature même de l'initiative. La taxonomie vise à identifier quelles activités sont vraiment durables et les critères associés afin de permettre aux entreprises se targuant de développer une activité durable de le démontrer aux investisseurs. La taxonomie n'a jamais eu pour vocation de devenir un critère définissant si une entreprise méritait ou non de recevoir des financements. S'agissant aujourd'hui de la seule définition d'activités durables existant dans le monde, la taxonomie européenne est devenue un pôle de référence. Il ne s'agit cependant pas d'un critère absolu permettant de décider quoi financer.

La révision de la directive sur les énergies renouvelables

La Commission est satisfaite du cadre actuel. La politique européenne semble suffisamment solide. L'objectif de la révision visera à renforcer l'objectif et à améliorer les investissements dans les sources d'énergie renouvelable.

La révision de la directive sur la taxation de l'énergie

La taxation est un domaine relevant des compétences du Conseil et représente un sujet sensible. La Commission proposera une révision qui devrait s'attaquer à supprimer certaines exemptions offertes aux combustibles fossiles. Par ailleurs, la Commission européenne entend rationaliser la directive : aujourd'hui, l'électricité est la forme d'énergie la plus fortement taxée en Europe.

Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

La Commission s'achemine vers un système expérimental. Sur le principe, il n'est pas compliqué de définir un système équivalent au système interne à l'UE qui soit compatible avec les règles internationales. Cependant, le faire fonctionner et démontrer que l'UE n'exagère pas sur ces mesures en ne créant aucune distorsion est un exercice beaucoup plus compliqué.

La question des quotas gratuits anime les débats politiques. La Commission ne semble pas encline à supprimer les quotas gratuits pour tous les secteurs, estimant que ces derniers permettent aux entreprises de disposer d'une source de revenus pour investir dans l'innovation, même si elle est consciente d'abus de la part de certains secteurs. Par ailleurs les quotas gratuits ont l'avantage qu'ils permettent l'acceptabilité du système ETS sans lesquels ce dernier aurait pu ne jamais voir le jour.

La Commission devrait lancer le mécanisme avec les secteurs les plus aptes (dont la chaîne de valeur permet de définir facilement le contenu carbone des produits). Pour les secteurs couverts, les quotas gratuits devraient dès lors être supprimés, graduellement ou directement. En cas de disparition graduelle, la Commission réfléchit à l'opportunité de mettre sur pied un mécanisme de transition. Elle estime cependant qu'à termes, les quotas gratuits ne devraient plus exister.